

# **PROTOCOLE SANITAIRE CHASSE AU GIBIER D'EAU**

**Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus H5N8**

**(Version du 15/12/2025 )**



**OBJECTIFS DE CES MESURES : EVITER TOUS RISQUES DU VIRUS H5N8  
HORS DES INSTALLATIONS DE CHASSE**

## **EQUIPEMENT ET MESURES PREALABLES :**

- Mise en place d'un pédiluve avec lotion désinfectante à l'entrée du parking de l'installation.
- Prévoir des paires de gants distinctes ou jetables pour manipuler les appelants et le gibier prélevé.
- Dans le cadre de la chasse en équipe, désigner 1 personne chargée de la « pique » et 1 autre pour récupérer et manipuler le gibier prélevé.
- Prévoir de la lotion désinfectante, pour les mains et en spray à l'entrée du gabion.

## **ARRIVEE AU GABION :**

- Les véhicules doivent rester le plus éloigné possible de la mare et du gabion. En aucun cas ils ne doivent être utilisés pour amener les affaires jusqu'au gabion.
- Nettoyer ses bottes.
- Laver les pattes des chiens.

## **ATTACHE DES APPELANTS :**

- Rappel sur la détention des appelants : Ils doivent être conservés dans des volières fermées et couvertes afin d'éviter tout contact avec les oiseaux sauvages.
- Pour toute manipulation d'appelants, utiliser les gants prévus. Les désinfecter ensuite.
- Une fois l'attache terminée, désinfecter le matériel utilisé (cage, épuisette...).
- Prendre les mêmes précautions pour « dépiquer ».

## PENDANT L'ACTION DE CHASSE

- Les oiseaux prélevés ne doivent en aucun cas entrer en contact avec des oiseaux d'élevage !
- Les oiseaux chassés doivent être conservés dans des contenants étanches (bacs, sacs...) qui seront rigoureusement désinfectés dès le retour à la maison.
- Aucune partie des oiseaux tués à la chasse ne doit être abandonnée en milieu naturel, il est indispensable de mettre les plumes, les pattes les ailes et les viscères dans des sacs étanches avant de les jeter.

## A LA FIN DE CHASSE :

- A l'arrivée au parking, nettoyer ses bottes dans le pédiluve.
- Laver les pattes du ou des chiens avant de remonter dans les véhicules.
- Les vêtements de chasse sont transportés dans un sac hermétique. Ils sont désinfectés à l'arrivée à la maison ou lavés 1 heure à 60 °C.
- Le matériel de chasse (palettes, gibecière etc) est désinfecté sur le lieu de chasse.
- Les échanges de matériel (sauf après un bon nettoyage et une désinfection) entre chasseurs sont à éviter à tout prix.
- Désinfecter le coffre du véhicule dans lequel ont été transportés matériel et gibier prélevé.

- ⇒ **Interdiction pour les chasseurs de visiter toute exploitation commerciale ou non commerciale détenant des volailles dans les 48 Heures suivant le jour d'utilisation des appelants.**
- ⇒ **En respectant bien ces mesures, on évite tout contact direct (d'oiseau à oiseau) ou indirect (par le biais de fientes, de matériel, de bottes ou par les mains de l'homme) entre appelants et oiseaux d'élevage, ce qui réduit fortement le risque de contamination des élevages.**

## Précautions à prendre en cas de découverte d'un oiseau migrateur mort ou d'un comportement anormal.

- Ne pas ouvrir ni même « ausculter » les oiseaux trouvés morts, mais contacter la FDC ou l'OFB, qui les emmènera tels quels au Laboratoire Vétérinaire Départemental.
- Isoler tout appelant au comportement suspect.
- Mettre des gants de préférence jetables ou au moins des gants lavables et bien les désinfecter après la manipulation.
- Mettre le cadavre dans un sac plastique que l'on ferme en serrant bien, en évitant de respirer l'air sorti du sac.
- Mettre le 1er sac plastique dans un 2ème sac
- Retourner les gants et les mettre dans le 2ème sac
- Fermer le 2ème sac en serrant bien
- Se laver les mains systématiquement après avoir manipulé des oiseaux
- Nettoyer ses bottes et ses vêtements après la manipulation.

## **PROTOCOLE SANITAIRE CHASSE AU GIBIER D'EAU**

### Attestation sur l'honneur

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : .....

MAIL : .....

QUALITE :            PROPRIETAIRE            DESSERVEUR            CHASSEUR

N° GABION : .....            COMMUNE : .....

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du protocole sanitaire mis en place par la FDC et m'engage à le mettre en place et à le faire respecter à tous les usagers de mon installation.

Fait à Caen le ...../...../202

Signature : .....